



# LE BORDELAN

Port de plaisance ► Pôle d'activités ► Pôle loisir

Projet initié par :  
Le Syndicat Mixte du Bordelan  
Sur la commune de Anse

Aménagé par :



Contact projet :  
B. RAVIER 04 72 61 50 66  
En savoir + : [www.serl.fr](http://www.serl.fr)



# lettre d'infos

n°1

janvier 2018

## LE BORDELAN

Port de plaisance ▼ Pôle d'activités ▼ Pôle loisir

urbain s'est alors orienté vers les coteaux. La reconquête en bord de Saône du site de Bordelan pour en faire un lieu attractif, respectueux de l'environnement, riche en activités économiques et de loisirs, constitue aujourd'hui un enjeu de développement important à l'échelle de nos territoires.

Ce sera un lieu de vie économique et de loisirs, dans un cadre environnemental d'exception.

Ce sera un lieu porteur d'ambition collective et de valeurs ajoutées, sources de création d'emplois et de richesses.

Cette ambition collective n'aurait pas pu voir le jour sans une initiative publique. Elle a été portée par le Syndicat Mixte du Bordelan, et à travers lui ses membres : la Commune de Anse puis la communauté de communes Beaujolais Pierres dorées, le Département du Rhône et la Métropole de Lyon, l'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône ; mais également la Région Auvergne Rhône Alpes. Tous confirment leur intérêt pour ce territoire en apportant leur soutien continu.

Il n'est pas inutile de rappeler les volumes d'investissements générés par ce grand projet, à savoir 15,6 M€HT de travaux, pour un coût global d'opération d'un montant de 24,6 M€HT et une participation publique de 8,6 M€HT correspondant au maintien du caractère public du port de plaisance.

Tout est donc désormais réuni pour que les atouts de la ZAC du Bordelan soient pleinement valorisés, et pour que ce projet soit un succès et un succès durable. Ce sera aussi une magnifique vitrine pour notre territoire. L'attractivité, la qualité de vie et la qualité paysagère du secteur des Pierres Dorées et du val de Saône seront une nouvelle fois mises en exergue.

Daniel Pomeret,

Président du Syndicat Mixte du Bordelan

## SAUVEGARDER LES ESPÈCES SENSIBLES !

La proximité de la Saône et l'absence d'activité humaine régulière ont fait du Bordelan un espace naturel propice au développement des espèces animales et végétales. Les travaux d'aménagement, et en premier lieu la constitution de la plateforme des Prés Clôtres (située le long de l'autoroute), vont avoir un impact sur ce milieu. Un inventaire exhaustif des espèces a été réalisé en 2016 pour permettre d'identifier les enjeux et les impacts sur la biodiversité. Il a mis en lumière la présence d'espèces sensibles comme, entre autres, le Guêpier d'Europe (oiseau) ou la Laïche à épis noirs (graminée). A l'été 2017, en relation étroite avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), une demande de dérogation au titre des espèces protégées a été déposée. Instruite à l'automne 2017, elle devrait déboucher sur un arrêté autorisant par dérogation, les impacts sur la faune et la flore. Cette dérogation prévoit en contrepartie, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts. Cela nécessitera la plantation de haies et la création de clairières sur des terrains situés à proximité de la ZAC afin de les rendre similaires au milieu impacté par les travaux. Pour ce faire, la SERL a pris attache auprès du cabinet Helios Fiducie qui propose un montage financier et foncier innovant garantissant la pérennité des mesures compensatoires, qui reste à finaliser. Les travaux pourraient commencer dans la période la moins sensible pour les espèces, dès que l'autorisation préfectorale sera délivrée. A suivre...



LA LAÏCHE À ÉPIS NOIRS :  
Flore protégée  
au niveau régional.

© G. Doucet - florevirtuelle.free.fr



## L'étude de sûreté, une obligation légale

Depuis l'été 2017, le Groupe SERL produit une Etude de Sûreté et Sécurité Publique (ESSP) sur le périmètre global de la ZAC de Bordelan. Elle viendra préciser les enjeux de sûreté qui se posent sur ce territoire, en amont des premiers travaux. L'objet portera sur les risques pour les personnes et les biens face à la délinquance et les mesures envisagées pour les prévenir. Dans le cadre de ce projet d'aménagement, réaliser une telle étude est une obligation légale.

La SERL envisage également cette étude comme l'occasion, pour l'ensemble des acteurs du développement urbain, de jouer un rôle dans le champ d'action de la sécurité urbaine et de dialoguer avec les services de sécurité amenés à intervenir sur le site (gendarmerie, brigade fluviale, SDIS). Elle se déroule d'ailleurs en étroite collaboration avec les référents sûreté de la gendarmerie du Rhône.

L'analyse présentera des recommandations architecturales et urbanistiques. Par exemple pour les espaces paysagers, elle préconisera des essences, une certaine disposition et densité de manière à répondre à l'exigence de visibilité de tous par tous. Des dispositions relatives à la capitainerie en charge de la surveillance des accès au port seront également produites. Cette étude recommandera aussi des dispositions matérielles pour les futures voiries, pour l'entretien et la maintenance des espaces et des équipements.

### LE GUÊPIER D'EUROPE :

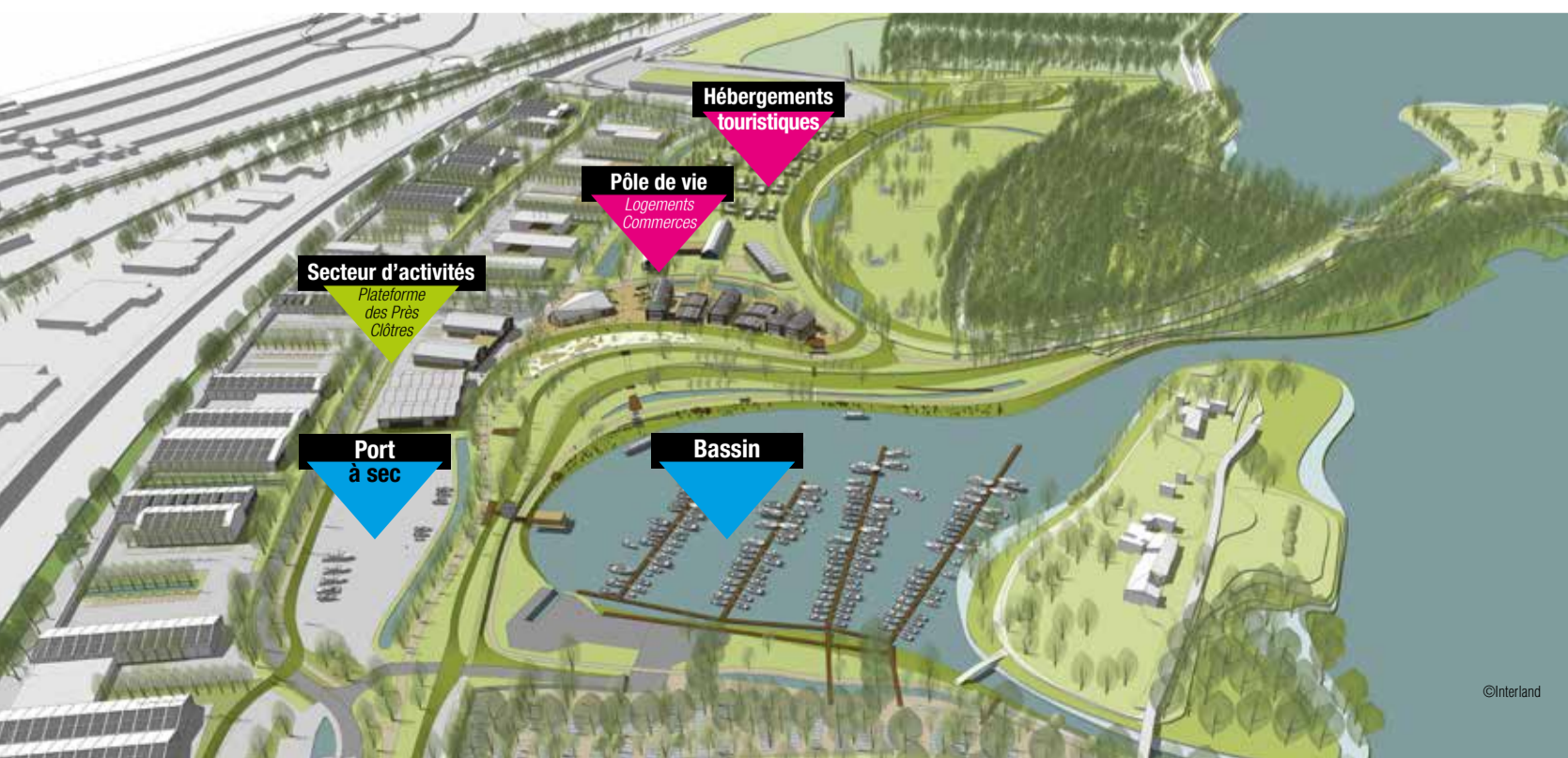
Oiseau européen et nord africain à la parure colorée caractéristique. Comme son nom l'indique, guêpes, abeilles, frelons... constituent le gros de sa nourriture qu'il chasse en général au vol, à la manière des hirondelles.



© O. Gutfreund - Biophoto

## planning

- 17 nov. 2016 Signature du traité de concession
- 28 avril 2017 Notification du marché de Maîtrise d'œuvre - début des études
- 04 août 2017 Dépôt du dossier de dérogation CNPN (biodiversité)
- 01 sept. 2017 Début de l'Etude de Sécurité et de Sûreté Publique
- 15 nov. 2017 Validation de l'avant-projet des espaces publics en comité technique de suivi
- F é v . 2018 Modification de l'arrêté Préfectoral autorisant les travaux de terrassements de la plateforme des Prés Clôtres valant dérogation CNPN
- F é v . 2018 Travaux de débroussaillage et mise en place des mesures compensatoires (sous réserve d'autorisation)
- M a i 2018 Début des travaux de terrassement (sous réserve d'autorisation)
- F i n 2018 Etude hydraulique et dépôt de la demande de modification du PPRI
- F i n 2019 Approbation du dossier de réalisation de la ZAC
- 2020 Creusement du bassin et travaux d'aménagement
- 2022 Ouverture du port
- 2023



©Interland